



## TROISIEME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Méthodes de révision des instruments  
concernant la sécurité et la santé au travail**

1. Le groupe de travail a tenu en novembre 1999 une discussion préliminaire concernant les méthodes de révision, sur la base d'un document préparé par le Bureau<sup>1</sup>. Lors de sa réunion de mars 2000, le groupe de travail a demandé au Bureau de lui soumettre à la présente session un document sur les méthodes qui pourraient être mises en œuvre pour la révision des instruments en matière de sécurité et santé au travail<sup>2</sup>. Ces instruments comprennent cinq conventions<sup>3</sup> et six recommandations<sup>4</sup>. Leur révision a été décidée par le Conseil d'administration conformément aux recommandations du groupe de travail. Le portefeuille de propositions pour l'ordre du jour de la Conférence, soumis au Conseil d'administration en novembre 1999<sup>5</sup>, contenait différentes options possibles quant à l'orientation que pourrait prendre la révision des cinq conventions. Pour certaines de ces conventions, il était apparu que leur révision ne pouvait pas être considérée de manière isolée et nécessitait une approche plus globale.
2. Par ailleurs, le Conseil d'administration a demandé au Bureau de lui soumettre à la présente session un document sur les améliorations possibles des activités normatives de

<sup>1</sup> Document GB.276/LILS/WP/PRS/2.

<sup>2</sup> Document GB.277/11/2, annexe I.

<sup>3</sup> Convention (n° 13) sur la céruse (peinture), 1921, convention (n° 27) sur l'indication du poids sur les colis transportés par bateau, 1929, convention (n° 119) sur la protection des machines, 1963, convention (n° 127) sur le poids maximum, 1967, et convention (n° 136) sur le benzène, 1971. Document GB.279/LILS/WP/PRS/5, paragr. 7.

<sup>4</sup> Recommandation (n° 3) sur la prévention du charbon, 1919, recommandation (n° 4) sur le saturnisme (femmes et enfants), 1919, recommandation (n° 6) sur le phosphore blanc, 1919, recommandation (n° 118) sur la protection des machines, 1963, recommandation (n° 128) sur le poids maximum, 1967, et recommandation (n° 144) sur le benzène, 1971. Document GB.279/LILS/WP/PRS/5, paragr. 41.

<sup>5</sup> Document GB.276/2.

l'OIT<sup>6</sup>. Une nouvelle approche visant à une meilleure intégration des normes entre elles et avec les autres moyens d'action de l'Organisation a été définie par le Bureau dans ce contexte. Le but de cette approche est, d'une part, l'amélioration de la cohérence des normes et de leur pertinence au regard des objectifs de l'Organisation et, d'autre part, le renforcement de leur impact par une utilisation intégrée de l'ensemble des moyens d'action de l'Organisation. Elle devrait reposer notamment sur une analyse en profondeur par le Bureau des conventions et recommandations existantes dans un domaine considéré. Cette analyse ferait l'objet d'un débat à la Conférence en vue de déterminer, en particulier, les lacunes en matière normative qui devraient être comblées, l'objet et la forme des nouvelles normes envisagées, y compris à l'égard des révisions décidées par le Conseil d'administration, et les possibilités de consolidation. Les autres types d'instrument et d'action possibles seraient en outre identifiés. Les résultats des travaux du groupe de travail serviraient de point de départ de cette analyse.

3. Afin que le Conseil puisse mieux apprécier la portée de cette démarche, le Bureau a souhaité présenter un cadre de l'analyse proposée dans un domaine précis. La sécurité et la santé au travail a paru être un bon candidat pour cette première expérimentation en raison de la demande du groupe de travail, des premières considérations quant aux options possibles pour traiter des révisions concernées, et également parce qu'il s'agit d'un domaine à la fois riche en normes de portée générale et sectorielle et très diversifié dans ses moyens d'action. Une proposition d'examen en profondeur des activités normatives en matière de sécurité et santé au travail, y compris des révisions concernées, se trouve incluse en conséquence, sous forme d'un plan détaillé, dans le document relatif aux propositions pour l'ordre du jour de la 91<sup>e</sup> session (2003) de la Conférence qui est soumis au Conseil à la présente session<sup>7</sup>. Si le Conseil approuve la démarche proposée, il pourra faire figurer cette question dans la liste restreinte de sujets qui lui seront soumis pour sélection définitive en mars 2001.
4. Etant donné ces nouveaux développements et les débats qui auront lieu à ce sujet, lors de la présente session, au sein du Conseil d'administration, ***le groupe de travail souhaitera sans doute référer au Conseil d'administration l'examen de la question dans le cadre plus large de la discussion sur les améliorations possibles des activités normatives et sur les propositions pour l'ordre du jour de la 91<sup>e</sup> session (2003) de la Conférence.***

Genève, le 17 octobre 2000.

*Point appelant une décision:*     paragraphe 4.

<sup>6</sup> Document GB.279/4.

<sup>7</sup> Documents GB.279/5/1 et GB.279/5/2.